

## Procès-verbal de la trente-troisième séance ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le mercredi 20 novembre 2019 à Dolbeau-Mistassini.

Présent     Absence motivée     Absence non motivée

<input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Blackburn	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Mélanie Boivin	<input checked="" type="checkbox"/> M. Christian Bouchard
<input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard	<input type="checkbox"/> M. Martin Côté	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Alberte Déry
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé	<input type="checkbox"/> Mme Ève-Reine Gagné	<input type="checkbox"/> M. Jean-François Gimaël
<input type="checkbox"/> M. Jean-François Girard	<input type="checkbox"/> Mme Manon Gobeil	<input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, prés.
<input checked="" type="checkbox"/> M. Frédérick Guimond	<input type="checkbox"/> Mme Julie Labbé	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Laflamme
<input checked="" type="checkbox"/> M. Patrice Perron (ZOOM)	<input checked="" type="checkbox"/> M. Gilles Simard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault

### Invités :

M. Gilles Gagnon, président-directeur général adjoint  
Mme Marie-Josée Tremblay, technicienne en administration

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance publique annuelle d'information
  - 3.1 Présentation des faits saillants du Rapport annuel de gestion 2018-2019, des résultats financiers 2018-2019 et des faits saillants du Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et sur l'amélioration de la qualité des services 2018-2019
  - 3.2 Période de questions du public
4. Séance ordinaire
5. Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2019
6. Affaires découlant du procès-verbal du 25 septembre 2019
7. Information du président-directeur général adjoint
8. Information de la présidente du conseil d'administration
9. Affaires du conseil d'administration (C. A.)
  - 9.1 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration
    - 9.1.1 Comité de vérification et des ressources humaines
    - 9.1.2 Comité de gouvernance et d'éthique
    - 9.1.3 Comité de révision – suivi des demandes de révision et nomination de deux membres du comité
    - 9.1.4 Comité de vigilance et de la qualité
    - 9.1.5 Comité consultatif Maria-Chapdelaine
10. Présentation
  - 10.1 Bilan 2018-2019 - Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2020
  - 10.2 Rapport d'application de la Politique pour un environnement sans fumée
  - 10.3 Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux
  - 10.4 Campagne de contribution volontaire Le Quotidien
  - 10.5 Contrats des personnes-ressources des comités des usagers
  - 10.6 Rapport de la visite d'Agrément Canada
11. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles
  - 11.1 Adoption de la Politique de gestion des risques, de corruption et de collusion en gestion contractuelle ainsi que du plan de gestion des risques
12. Agenda de consentement
  - 12.1 Octroi de contrat de sage-femme Révision du Règlement général sur l'éthique de la recherche sur l'humain (R-AA-016)
  - 12.2 Demandes de statut de résident

- 12.3 Modifications de statut et privilèges, départs et retraites du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
- 12.4 Demandes de nouvelles nominations de médecins de famille et médecins spécialistes
- 12.5 Règlement du service de médecine d'urgence – Installation Jonquière
- 12.6 Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine générale
- 12.7 Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine spécialisée
- 12.8 Règlement de règlement de régie interne du CMDP
- 12.9 Nomination du chef de département en pédiatrie
- 12.10 Demande de modification au registre des signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)
- 12.11 Demande de privilèges en recherche
- 13. Divers
- 14. Correspondance
- 15. Prochaine séance ordinaire
- 16. Période de questions du public
- 17. Huis clos
  - 17.1 Évaluation de la rencontre
- 18. Levée de la séance

## **1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Mme France Guay, présidente, souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil d'administration. Elle souligne la présence de M. Luc Simard, préfet de la MRC Maria-Chapdelaine, Mme Marie-Claude Fortin, directrice générale de la MCR Maria-Chapdelaine, Mme Francine Chiasson, mairesse de la municipalité d'Albanel, M. André Perron, président de la Fondation Maria-Chadelaine, Mme Doris Gagnon, présidente du comité des usagers de Maria-Chapdelaine et M. Alain Larouche, président du comité des usagers du Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le quorum étant constaté, la présidente déclare la réunion ouverte à 17 h 05. Prendre note que deux administrateurs ont assisté à la rencontre à distance.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu par la présidente.

## **3. Séance publique annuelle d'information**

### **3.1 Présentation des faits saillants du Rapport annuel de gestion 2018-2019**

Mme Vanessa Boivin, adjointe au directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente les faits saillants du rapport annuel 2018-2019 de l'établissement.

- Entrée en fonction de Julie Labbé, nouvelle présidente-directrice générale : 1<sup>er</sup> avril 2018.
- Projet : « Une assiette aux couleurs régionales » qui est né d'une collaboration entre le CIUSSS et la Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de valoriser l'offre alimentaire régionale au menu dans les hôpitaux et les CHSLD et d'identifier l'implication du CIUSSS au niveau de son approvisionnement local : 30 avril 2018
- Lancement de la campagne « J'ai besoin d'un toit... mais surtout de toi » afin de recruter au moins 40 nouvelles familles d'accueil dans la région : 5 juin 2018

- Enquête québécoise sur le développement des enfants de la maternelle : C'est une démarche de collaboration régionale qui a permis de dresser un portrait permettant de mettre en place une initiative concertée d'intervention pour nos jeunes, et d'intervenir sur les facteurs qui influencent leur santé, leur capacité d'apprentissage et leur réussite scolaire : 18 octobre 2018
- Signature officielle des premières dispositions locales des conventions collectives pour les syndicats de la FIQ, de la CSN-2 et de la CSN-3, qui représentent près de 7 300 employés : 2 novembre 2018
- Projet d'agrandissement et de réaménagement de l'urgence de l'Hôpital de Jonquière : Ce projet permettra de mieux répondre aux besoins croissants de la population de la région qui se manifeste notamment par un achalandage accru à l'urgence : 26 novembre 2018
- Politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité qui est en vigueur au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018
- Projet pilote provincial OPUS – AP (Optimisation des pratiques, des usages, des soins et des services – Antipsychotiques) : Réduction des antipsychotiques en CHSLD : 25 janvier 2019
- Entente de principe entre le CIUSSS et l'APTS, qui cible 2 700 membres : 8 février 2019
- Projet d'efficacité énergétique, dont le rendement est garanti au sein de six de ses installations du secteur Chicoutimi. À terme, le projet, qui représente un investissement de 10 millions, permettra la réalisation d'économies d'énergie annuelles de près de 800 000 \$ : 18 mars 2019
- Étude sur le phénomène de l'itinérance au Saguenay-Lac-Saint-Jean : Une étude a été menée, en collaboration avec le Groupe de recherche et d'intervention régionale (GRIR) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), afin de faciliter l'accès aux services aux individus en situation d'itinérance : Mars 2019
- Mission universitaire :
  - Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation : La mission universitaire du CIUSSS est maintenant intégrée officiellement dans une seule direction.
  - Programme de formation médicale à Saguenay : 10<sup>e</sup> cohorte de finissants en mai 2019.
  - GMF-U d'alma et Chicoutimi.
  - Gestion des stages : L'établissement accueille plus de 3 000 stagiaires annuellement, incluant les externes et les résidents en médecine.
- Information et consultation de la population afin d'optimiser la diversité des points de vue et commentaires sur les processus, les projets et la vision.
  - Participation des usagers : réalisation de sondages, focus group avec des usagers, gamba expérience-patient, etc.
- Collaboration patients-partenaires : Ce sont plus de 40 patients-partenaires qui sont impliqués au sein de l'établissement comme parties prenantes des améliorations à mettre en place. Par exemple : adaptation de l'offre alimentaire, projet d'intégration sociale, comité qualité en hémodialyse, etc.
- Bilan de l'Entente de gestion et d'imputabilité : 59% des indicateurs sont atteints à 90% ou plus, et ceux qui ne le sont pas sont suivis étroitement par les directions concernées.

- Ressources humaines : Mise en œuvre de projets cliniques et de projets organisationnels, dont la mise en œuvre du plan de rehaussement des postes, l'implantation des conventions collectives ainsi que la réorganisation du travail dans certains secteurs de l'organisation.
- Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) : Pour l'année 2018-2019, un total global de 25 628 869 \$ a été alloué aux organismes communautaires de la région.

Le Rapport annuel de gestion 2018-2019 est rendu public à la suite de son dépôt à l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

### **3.2 Résultats financiers 2018-2019**

M. André Desmarquis, directeur adjoint aux ressources financières, fait état du rapport financier pour l'année 2018-2019. Il mentionne que l'établissement a terminé son exercice financier avec un déficit global de 5 780 134 \$, qui est composé d'un résultat déficitaire de 5 707 835 \$ pour le fonds d'exploitation et de 72 299 \$ pour le fonds d'immobilisation. Le déficit du fonds d'exploitation de 2018-2019 devra être considéré dans l'atteinte de l'équilibre budgétaire de la prochaine année. Le résultat du fonds d'immobilisation est compensé par les surplus cumulés de ce même fonds.

Par la suite, il présente l'utilisation des ressources budgétaires et financières par programmes, et fait part des observations émises par l'auditeur indépendant concernant le suivi des réserves.

### **3.3 Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et sur l'amélioration de la qualité des services 2018-2019**

Mme Karina Cloutier, commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS), fait un résumé du rapport annuel 2018-2019.

#### **Bilan des dossiers de plaintes et d'interventions**

Le nombre de plaintes et d'interventions reçues est passé de 596 au début du CIUSSS à 1074 pour le dernier exercice. Le nombre de plaintes et d'interventions traitées, quant à lui, est passé de 540 en 2015-2016 à 1104 en 2018-2019. Durant le présent exercice, le Commissariat aux plaintes et à la qualité des services (CPQS) a reçu 233 plaintes de plus comparativement à l'an passé, ce qui correspond à 40 % d'augmentation. La CPQS a amorcé 76 dossiers d'interventions de plus comparativement à l'an passé, ce qui correspond à une augmentation de 54 %.

Pour l'année 2018-2019, 1 216 motifs de plaintes et d'interventions ont été répertoriés. La majorité des motifs de plaintes et d'interventions (54 %) étaient dans deux catégories, soit l'accessibilité (24,4 %) et les soins et services dispensés (29,9 %).

#### **Bilan des délais d'examen des plaintes :**

Le délai moyen pour le traitement des plaintes a augmenté comparativement à l'an dernier, passant de 42 jours à 47 jours. Toutefois, cette augmentation de délai est moins importante que l'augmentation des activités. En effet, en excluant le nombre d'assistances, puisque la façon de les comptabiliser a été changée cette année, l'augmentation est passée de 696 dossiers conclus en 2017-2018 à 1 126 dossiers conclus pour 2018-2019.

### **Les mesures d'amélioration et le respect des droits des usagers**

Les 1 216 motifs de plaintes et d'interventions ont donné lieu à la formulation de 583 mesures d'amélioration, lesquelles ont toutes été entérinées par les directions concernées.

### **Bilan des dossiers de plaintes et d'interventions concernant la maltraitance**

Un nombre de 29 dossiers ont été signalés. La majeure partie des dossiers de maltraitance a comme motif la maltraitance financière et matérielle ainsi que la maltraitance physique. Le délai moyen de traitement des dossiers de maltraitance se situe à 22 jours. Afin de contrer les situations de maltraitance, l'organisation a mis en place 18 mesures correctives.

### **Bilan des plaintes médicales**

Les 153 plaintes à caractère médical traitées et conclues ont fait l'objet de 43 recommandations.

### **Comité de révision**

Cette année, 19 plaintes médicales du bureau des médecins examinateurs sont allées à la deuxième instance auprès du comité de révision de l'établissement. Il s'agit d'une diminution du nombre de dossiers transmis comparativement à l'année précédente.

## **3.4 Période de questions du public**

Aucune question n'est posée par le public.

## **4. Séance ordinaire**

La présidente constate à nouveau le quorum et déclare la réunion ouverte à 18 h.

## **5. Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2019**

Le procès-verbal du 25 septembre 2019 est adopté tel que présenté.

## **6. Affaires découlant du procès-verbal du 25 septembre 2019**

Les sujets demandant un suivi reviennent à l'ordre du jour.

## **7. Information du président-directeur général adjoint**

M. Gilles Gagnon, président-directeur général adjoint, informe que la Direction générale a entrepris une tournée sur l'ensemble du territoire afin d'échanger avec les gestionnaires sur l'importance de la proximité sur le territoire et cibler les enjeux de l'organisation. Un nombre de 12 rencontres sur 14 ont été réalisées à ce jour.

Par la suite, il fait part du lancement de la campagne de recrutement « Comme nulle part ailleurs » mettant en valeur 18 ambassadeurs de l'établissement. Ce sont 14 titres d'emploi et 18 visages qui seront à l'honneur dans les prochains mois. Ces derniers présenteront, sous forme de capsule vidéo, leur métier et leur milieu de travail afin de démontrer comment ils contribuent à la santé de notre région.

## **8. Information de la présidente**

La présidente du conseil d'administration souhaite la bienvenue à M. Frédérick Guimond, nouveau membre indépendant ayant une expertise en jeunesse. Elle informe que des candidatures ont été soumises au ministère afin de combler les deux postes vacants au sein du conseil d'administration.

Ensuite, elle mentionne sa présence au quatrième brunch annuel rendant hommage aux personnes qui ont pris leur retraite au courant de la dernière année. Cette activité s'est tenue le 27 octobre dernier et 160 personnes y ont participé.

Également, elle a participé à l'événement pour souligner le vingtième anniversaire d'Info-Social dans la région le 30 octobre 2019. Ce service a vu le jour de manière temporaire en 1996 afin d'offrir un service de soutien et d'accompagnement aux personnes de la région ayant été touchées par le déluge. C'est depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999 que le service de consultation téléphonique Info-Social répond de manière permanente à la population.

## **9. Affaires du conseil d'administration**

### **9.1 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration**

#### **9.1.1 Comité de vérification et de ressources humaines (CVRH) - Suivi du comité et nomination du président du comité**

M. Dominique Blackburn, président du comité, fait le suivi des principaux sujets traités lors la dernière rencontre du 11 novembre dernier.

- Présentation de l'état de situation de la présence au travail.
- Présentation des travaux en santé et sécurité au travail. Le comité poursuit son travail afin d'atteindre la cible de zéro accident.
- Présentation des résultats financiers après 6 périodes projetés au 31 mars 2020.
- Politique de gestion des risques de corruption et de collusion en gestion contractuelle : Le sujet revient à l'ordre du jour de la séance publique.
- Renouvellement des membres du comité : Les membres ont réitéré leur intérêt à poursuivre leur mandat pour la prochaine année.

#### **9.1.2 Comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ)**

Mme Mélanie Boivin, présidente du comité, fait état des principaux sujets discutés lors de la dernière rencontre tenue le 19 novembre 2019 :

- Présentation du bilan du service d'éthique.
- Lac-à-l'épaule : Les membres poursuivent les travaux en lien avec le Lac-à-l'épaule qui se tiendra le 22 avril 2020.
- Rapport d'agrément Canada : L'établissement a obtenu un taux de conformité de 100% en matière de pratiques de saine gouvernance à la suite de la visite d'Agrément Canada.
- État de situation des postes vacants : Nomination de M. Frédérick Guimond, membre indépendant ayant une expertise en protection de la jeunesse. Deux autres candidatures ont été envoyées au ministère.
- Déclaration de conflit d'intérêts d'un nouvel administrateur : Le comité a analysé la déclaration des intérêts de M. Frédérick Guimond; aucun conflit d'intérêts n'a été constaté par les membres.

#### **9.1.3 Comité de vigilance et de la qualité**

Le comité ne s'est pas réuni depuis la dernière rencontre.

#### 9.1.4 Comité de révision

Mme Alberte Déry, présidente du comité, informe que nous avons reçu deux nouvelles demandes de révision depuis la dernière rencontre, et qu'un dossier a été traité au début du mois de novembre; 3 dossiers sont actuellement en attente.

Par la suite, les membres procèdent à la nomination de deux membres au sein du comité de révision.

##### Résolution # CA-33-2019-1415

CONSIDÉRANT l'expiration du mandat de la Dre Sylvie Audet qui venait à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2018;

CONSIDÉRANT la démission du Dr Godefroy Hardy St-Pierre en date du 5 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) en date du 18 novembre 2019 pour la nomination de la Dre Caroline Carbonneau, membre du comité de révision, pour la durée non écoulée du mandat, soit jusqu'au 15 octobre 2021, et le docteur Yves Boily, membre substitut, pour une durée de trois ans, soit du jusqu'au 20 novembre 2022.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer la Dre Caroline Carbonneau, membre du comité de révision, pour la durée non écoulée du mandat, soit jusqu'au 15 octobre 2021, et le Dre Yves Boily, membre substitut, pour une durée de trois ans, soit du jusqu'au 20 novembre 2022.

#### 9.1.5 Comité consultatif de Maria-Chapdelaine

Mme Mélanie Girard, directrice adjointe de la qualité, l'évaluation, la performance et l'éthique, mentionne que le comité ne s'est pas réuni depuis la dernière rencontre. Actuellement, trois postes sur sept sont vacants au sein du comité. Des démarches ont cours afin de recueillir des candidatures. Une recommandation suivra à la prochaine séance publique du conseil d'administration. Les travaux du comité reprendront à la suite de ces nominations.

### 10. Présentations

#### 10.1 Bilan 2018-2019 - Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2020

Dans un but de réduire les obstacles à l'intégration sociale des personnes vivant avec un handicap, le CIUSSS s'est engagé, depuis 2016, dans une démarche empreinte de collaboration entre les usagers et les différentes directions de l'établissement, afin d'identifier les obstacles à l'intégration ainsi que les divers moyens à mettre en œuvre pour les surmonter.

Mmes Hélène Boivin, directrice des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et en déficience physique (DI-TSA et DP) et Marie-Claude Lavoie, agente de planification, de programmation et de recherche, présentent le bilan des mesures de 2018-2019 du plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap ainsi que les principales mesures retenues en 2019-2020.

- Promotion de la semaine québécoise des personnes handicapées du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2019.
- Plus de 510 visites sur la page Accessibilité universelle personne handicapée de l'Intranet.

- Plus de 400 consultations sur la page du site web CIUSSS.
- Plusieurs améliorations ont été apportées pour rendre nos différentes installations accessibles (halls d'entrée et bureaux d'accueil).
- Le nouveau guide d'accueil des résidents et de ses proches en CHSLD respecte les standards pour les personnes ayant une déficience visuelle.
- Le projet Intégration à l'emploi : « une chance pour toi et moi » piloté par la Direction des programmes DI-TSA-DP a intégré 3 patients ressources vivant avec une déficience intellectuelle dans leur comité d'implantation.
- Intégration d'un patient ressource qui vit avec une cécité totale dans un focus group concernant le site Internet du CIUSSS.

Enfin, le bureau du Commissariat aux plaintes et à la qualité des services a traité six plaintes en lien avec les services et documents offerts au public, soit quatre en lien avec l'accès aux stationnements, une en lien avec l'accès à une installation et une en lien avec l'accès à un service diagnostique.

## 10.2 Rapport d'application de la Politique pour un environnement sans fumée

Mme Julie Lavoie, directrice des programmes santé mentale, dépendance et jeunesse, rappelle qu'au printemps dernier, l'établissement a modifié sa politique d'environnement sans fumée en y intégrant, entre autres, le volet du cannabisme et ainsi que les modalités d'implantation et de mise en œuvre de la politique dans l'ensemble de nos installations.

L'application de la politique et de l'élargissement du périmètre d'interdiction a été déployés pour tout l'établissement le 16 septembre dernier, et ce, afin de permettre d'actualiser la volonté du CIUSSS d'accentuer son rôle significatif de :

- Veiller à la santé et au bien-être de ses travailleurs et de la population de son territoire en favorisant l'adoption de saines habitudes de vie;
- Créer des environnements totalement sans fumée à l'intérieur comme à l'extérieur, favorables à la santé et exempts des risques de la fumée secondaire;
- Promouvoir le non-tabagisme;
- Favoriser l'abandon du tabagisme chez le personnel et les usagers.

Ce déploiement a été accompagné d'un important plan de communication touchant la population en général, les employés, les usagers ainsi que toute personne fréquentant les installations du CIUSSS. La modification de l'affichage ainsi que l'installation de cendriers a été réalisées. Après un peu plus de deux mois, cette modification importante s'est très bien déroulée; la réponse est positive et les périmètres d'interdiction sont bien respectés. À l'heure actuelle, il demeure des fumeurs et quelques chambres pour fumeurs dans les CHSLD. Certains ajustements au niveau de l'affichage sont toujours en cours ainsi que l'aménagement de certains cendriers dans des endroits stratégiques.

### Résolution # CA-33-2019-1418

CONSIDÉRANT que l'article 5.1 de la Loi sur le tabac stipule que le directeur général d'un établissement doit, tous les deux ans, faire un rapport au conseil d'administration sur l'application de la politique « sans fumée » de l'établissement;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est doté, en octobre 2017, d'une politique de lutte contre le tabagisme;

CONSIDÉRANT qu'une révision de cette politique fut réalisée et adoptée en avril 2019 et



que, grâce à celle-ci, nous avons implanté avec succès l'arrêt tabagique sur 100% de nos terrains le 16 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'établissement doit déposer le rapport au MSSS dans les 60 jours suivant la présentation au conseil d'administration.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de prendre acte du Rapport d'application de la politique « sans fumée » faisant état de l'application de la politique et que celui-ci soit transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux.

### **10.3 Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux**

Mmes Vanessa Boivin, adjointe au directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, et Mme Emmanuelle Arth, agente de planification, programmation et recherche, présentent la candidature du projet de caractérisation des communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ce projet se définit par l'aspect participatif et intersectoriel du processus, mais aussi par la cueillette des données qui est à la fois quantitative, par l'interrogation de banques de données, et qualitative, par l'analyse de groupes de discussion (focus groups) de citoyens, qui vise l'appréciation du potentiel de développement des communautés locales.

Les objectifs de cette démarche sont de mieux connaître nos communautés, d'outiller et de mobiliser les différents acteurs du milieu et de susciter la réalisation d'actions locales avec les citoyens. Les impacts pour la population sont multiples. De manière générale, ils contribuent à mieux agir auprès des communautés locales et permettent d'amorcer une réflexion et des discussions sur la mobilisation et la mise en action des communautés, tout en donnant la parole au citoyen.

En collaboration avec les partenaires du projet, la région a été découpée en 105 communautés locales (urbaines et rurales). Jusqu'à maintenant, 105 tableaux de bord statistiques ont été réalisés et mis à jour périodiquement et 79 communautés locales ont été rencontrées par des focus groups, soit plus de 650 citoyens.

Tous les documents afférents au projet sont disponibles sur le site Internet de l'établissement.

La 37<sup>e</sup> édition de l'événement a été lancée le 3 septembre 2019. Les lauréats seront dévoilés à l'occasion d'une cérémonie qui aura lieu à la fin du printemps 2019.

#### **Résolution # CA-33-2019-1419**

CONSIDÉRANT que la candidature « Caractérisation des communautés » est déposée en vertu des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT que le concours cible les initiatives mises en place au profit des usagers, dans un souci constant d'amélioration continue;

CONSIDÉRANT que la candidature respecte les critères d'éligibilité;

CONSIDÉRANT que ce projet constitue une prémisse au regard de notre responsabilité populationnelle;

CONSIDÉRANT que cette initiative contribue significativement à mettre en lumière les réalités locales, en misant sur une approche personnalisée et de proximité.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de déposer cette candidature au ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### 10.4 Campagne de contribution volontaire Le Quotidien

Mme Vanessa Boivin, adjointe au directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, mentionne qu'à la suite de l'annonce des difficultés financières rencontrées par le Groupe Capitaux Médias, les six quotidiens du Groupe Capitaux Médias ont lancé une campagne de soutien en vue de créer des coopératives de solidarité pour chacun des journaux régionaux.

La campagne Je coopère pour Le Quotidien est une collecte de fonds visant à constituer le capital nécessaire pour présenter une offre au syndic afin de racheter les actifs. L'objectif est de réunir un montant minimum de 500 000 \$ par région avant le 24 octobre 2019 (l'objectif total se situant dans une fourchette de 750 000 \$ à un million de dollars d'ici la conclusion de la transaction).

Dans le cadre de cette campagne de soutien, le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean a été identifié comme l'un des partenaires majeurs. Le président du Syndicat des communications du Quotidien, M. Louis Tremblay, interpelle le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'obtenir un appui officiel sous la forme d'une résolution de son conseil d'administration visant à soutenir le projet de coopérative au cours des prochaines années.

Déjà, le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean a posé les actions organisationnelles suivantes :

- Envoi d'un courriel auprès du personnel et des médecins du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour les informer de la campagne de soutien Je coopère pour Le Quotidien;
- Promotion de la campagne de soutien dans le journal interne *Le lien* (bandeau cliquable) et sur le site intranet (actualité et bandeau cliquable) de l'organisation.

Il sera également possible de contribuer financièrement par l'achat de contenus commandités. Le prix est de 715 \$ par chronique, couleurs incluses, format 2/5V. Le budget pour 6 parutions par année s'élève à 4 290 \$. Le budget pour 12 parutions par année s'élève à 8 580 \$.

##### Résolution # CA-33-2019-1420

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean reconnaît que les médias d'information sont des collaborateurs importants dans la réalisation de notre mission d'informer et de sensibiliser la population régionale sur différents sujets relatifs au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît essentiel que nos communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean puissent avoir accès à une information régionale fiable et de qualité;

CONSIDÉRANT l'apport du Quotidien dans la diffusion d'une information de qualité permettant une meilleure compréhension des enjeux et des grands dossiers de notre région, notamment en matière de santé et de services sociaux.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'appuyer et soutenir le projet de coopérative du journal Le Quotidien et de contribuer financièrement à la campagne de soutien grâce à l'achat de chroniques d'information avec un calendrier de parutions mensuelles ou bimestrielles.

## 10.5 Contrats des personnes-ressources des comités des usagers

Mme Mélanie Girard, directrice adjointe de la qualité, l'évaluation, la performance et l'éthique, informe que le comité des usagers du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CUCI) et les comités des usagers (CU) peuvent embaucher certaines personnes-ressources à contrat de travail. Le *Cadre de référence relatif aux comités des usagers et aux comités de résidents du ministère de la Santé et des Services sociaux* (2018) recommande que dans ces cas, le lien contractuel avec la personne-ressource soit établi avec l'établissement, étant entendu que la sélection de la personne-ressource se fasse exclusivement par le comité.

Il est recommandé que la mise en place de la structure assurant l'embauche des personnes-ressources par les CU soit réalisée par la signature d'un protocole visant l'application du contrat de travail des personnes oeuvrant au sein du CUCI ou des CU du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui le souhaitent. Il est entendu que le protocole à intervenir entre le CUCI, les CU concernés et le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, prévoit les modalités suivantes :

- Le CUCI et CU qui le souhaitent pourront embaucher des personnes-ressources à contrat, auquel cas l'établissement en sera le signataire, le CUCI y étant intervenant.
- Il est entendu que cette personne-ressource est engagée pour travailler au bénéfice du CUCI ou du CU et sous l'autorité exclusive du CUCI ou du CU.
- Le CUCI et les CU sont responsables de la gestion de la personne-ressource, et ce, du début jusqu'à la fin du contrat.
- L'établissement offre le soutien nécessaire au CUCI ou au CU pour leur permettre d'assumer l'ensemble de leurs responsabilités.
- L'établissement n'engage aucune dépense, frais ou rémunération en lien avec l'embauche d'une personne à contrat pour le CUCI ou le CU.

Ces modalités ont fait l'objet de présentation et d'échange avec le CUCI lors de leur rencontre du 25 septembre dernier. Le CUCI et certains CU souhaitent aller de l'avant avec la signature du protocole et des contrats de travail des personnes-ressources.

### Résolution # CA-33-2019-1421

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux, dans son *Cadre de référence relatif aux comités des usagers et aux comités des résidents* mis à jour en 2018, reconnaît que, pour arriver à réaliser l'ensemble de ses mandats, les comités des usagers continués peuvent devoir bénéficier de la collaboration d'une personne-ressource, mais que ces comités ne possèdent pas le statut légal pour embaucher directement cette personne;

CONSIDÉRANT que le CUCI, dûment constitué en vertu des articles 209 et 209.0.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. L.R.Q., c.-S-4.2 (LSSSS), de même que les comités des usagers continués (CU), souhaitent utiliser les services d'une personne pour les appuyer et les soutenir dans l'actualisation des mandats qui leur sont confiés par la LSSSS;

CONSIDÉRANT que l'établissement dispose du statut légal lui permettant d'engager à contrat une personne dont les fonctions seraient exercées sous l'autorité exclusive d'un CU.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. D'adopter une résolution à l'effet que le CUCI et les CU qui le souhaitent puissent retenir les services d'une personne qualifiée pour effectuer certaines tâches par

contrat de travail à intervenir avec le CIUSSS. Ces personnes-ressources exercent alors sous l'autorité exclusive de ce comité.

2. D'approuver le protocole visant l'application du contrat de travail des personnes oeuvrant au sein du CUCI et des CU du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

## **10.6 Rapport de la visite d'Agrément Canada**

Mme Mélanie Girard, directrice adjointe de la qualité, l'évaluation, la performance et l'éthique, présente les résultats des rapports d'Agrément Canada des séquences 1 et 2, dont la visite s'est tenue du 2 au 7 juin 2019.

Pour la séquence 1, les normes Gouvernance, Leadership et Santé publique ont été évaluées ainsi que les normes transversales relativement à la gestion des médicaments, la prévention des infections et le retraitement des dispositifs médicaux réutilisables. Le taux de conformité des normes pour tous les critères, excluant les pratiques organisationnelles requises (POR), est de 91.4 %.

Pour ce qui est des normes évaluées lors de la séquence 2, l'établissement a atteint un taux de 98.9 % en jeunesse ainsi qu'un taux de 99.3 % en santé mentale et en dépendances.

Par ailleurs, des plans d'amélioration ont été mis en place pour chaque élément jugé non conforme. Certains suivis pour des éléments non conformes sont requis pour le 5 août 2020, pour lesquels les équipes sont déjà en action.

Il s'agit d'un événement marquant pour lequel les équipes peuvent être fières, les rapports démontrant l'engagement de l'établissement à offrir des soins et des services de santé sécuritaires et de grande qualité.

Enfin, les membres soulignent la qualité du travail accompli et remercient tous ceux et celles ayant contribué aux succès de cette visite.

## **11. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles**

### **11.1 Adoption de la Politique de gestion des risques, de corruption et de collusion en gestion contractuelle ainsi que du plan de gestion des risques**

Mme Manon Tremblay, directrice adjointe aux ressources financières - approvisionnement, se joint à la rencontre par conférence téléphonique. Elle mentionne que l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> septembre 2016, de la directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle prévoit trois vagues d'adoption d'une politique de gestion des risques de corruption et de collusion. Le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean fait partie de la troisième vague et doit se conformer en adoptant sa politique et son plan de gestion des risques pour le 31 décembre 2019. La démarche utilisée est celle proposée et supportée par l'Unité Permanente Anti-Corruption (UPAC). Trois personnes de l'établissement ont participé à une journée de formation et reçu le matériel afin de compléter cette démarche.

#### **Résolution # CA-33-2019-1422**

CONSIDÉRANT que les activités en gestion contractuelles représentent plusieurs millions de dollars annuellement pour notre établissement.

CONSIDÉRANT que les impacts négatifs qu'une mauvaise gestion de risques pourrait engendrer pour un établissement comme le nôtre, en termes de réputation, d'impacts financiers, d'implications juridiques, mais également sur la qualité des services.

CONSIDÉRANT qu'un plan de gestion des risques représente un levier d'amélioration continue intéressant.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la Politique de gestion des risques de corruption et de collusion en gestion contractuelle ainsi que le plan de gestion qui sera révisé selon les échéanciers prévus par le Secrétariat du Conseil du trésor.

## 12. Agenda de consentement

### 12.1 Octroi d'un contrat sage-femme

M. Marc Thibeault, directeur général adjoint et directeur du programme jeunesse, informe que cinq contrats de sage-femme à temps partiel régulier (TPR) sont octroyés, dont un se libérera début octobre 2019, laissant disponibles deux contrats TPR. De plus, 1 poste temps partiel occasionnel (TPO) à 28 heures semaine est actuellement octroyé jusqu'en décembre 2019 à Mme Zoé Leyrie. Afin d'offrir des services de qualité sécuritaire à la population et de stabiliser l'équipe sages-femmes, le comité exécutif du conseil des sages-femmes propose de mettre fin au contrat TPO de Mme Zoé Leyrie pour lui octroyer un contrat TPR à 28 heures semaine.

#### Résolution # CA-33-2019-1423

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de consolider les effectifs au sein des services de sage-femme du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT l'article 259.2 de la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSSS), une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser, au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de service communautaire, une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de service;

CONSIDÉRANT l'article 173, alinéa 4.1 de la LSSSS, le conseil d'administration doit conclure les contrats de service avec les sages-femmes;

CONSIDÉRANT l'article 225.3 de la LSSSS, le conseil des sages-femmes est responsable de faire des recommandations sur les qualifications et la compétence d'une sage-femme qui adresse une demande au conseil d'administration en vue de conclure avec l'établissement un contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil des sages-femmes.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de contrat de Mme Zoé Leyrie pour un temps partiel régulier à 28 heures/semaine à compter du 18 septembre 2019 jusqu'au 18 septembre 2020.

Dr Martin De la Boissière, vice-président du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP), présente les points 12.2 à 12.10.

### 12.2 Demandes de statut de résident

Le conseil d'administration d'un centre hospitalier doit accorder à un médecin, à un dentiste ou à un pharmacien l'un des statuts suivants : actif, associé, conseil, honoraire, résident, sur la recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP). L'établissement a reçu des demandes de médecins pour être résident au cours des prochains mois et le comité exécutif du CMDP recommande d'accorder le statut de résident pour ces médecins.

Résolution # CA-33-2019-1424

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (articles 88-93);

CONSIDÉRANT la résolution #CE59-20191021-75 du comité exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces demandes de statut de résident.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accorder le statut de résident aux médecins inscrits dans le tableau ci-dessous, dans la discipline et la période qui y sont mentionnées.

Nom	Prénom	Domaine du stage	Site du stage	Début	Fin
Lafortune	Frantz-Daniel	Endocrinologie	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CHIC)	2019-10-21	2019-11-17
Potvin	Elyse	Urologie	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CHIC)	2019-10-21	2020-01-12
Veilleux	Ariane	Neurologie	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CHIC)	2019-10-21	2019-11-17
Voisine	Gabrielle	Soins intensifs	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CHIC)	2020-01-13	2020-02-09

### 12.3 Modifications de statut et privilèges, départs et retraites du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Comme stipulé dans le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE) aux articles 86, 87 et 88, le conseil d'administration a la responsabilité de nommer les médecins, les dentistes et les pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement. Il doit également leur attribuer un statut, leur accorder des privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées selon un processus à observer et les exigences requises.

Les demandes de modifications de statut ou privilèges ainsi que les avis de départ et les retraites ont été étudiés et recommandés par le comité d'examen des titres ainsi que par le comité exécutif du CMDP.

Résolution # CA-33-2019-1425

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (articles 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT le point 3.4.4 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule que le statut et les privilèges sont renouvelés pour une durée maximale de trois ans et minimale de deux ans, à moins que la demande de renouvellement ne vise une durée inférieure à deux ans;

CONSIDÉRANT les demandes de statut et de privilège, les demandes de modifications de statut et de privilèges, les avis de départ ou de retraite de la part des médecins, dentistes et pharmaciens concernés;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges conformément au Règlement de régie interne du CMDP;

CONSIDÉRANT le point 3.8 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule qu'un médecin ou un dentiste doit demander un congé sabbatique ou de service s'il a l'intention de s'absenter pour une période de plus de deux mois, et que cette demande doit être faite quatre mois avant la date prévue de congé;

CONSIDÉRANT la résolution #CE59-20191021-74 du conseil exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces octrois et modifications de statut et privilèges.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. D'accepter les modifications de privilèges et/ou de statut des médecins de famille telles que présentées à l'annexe 1;
2. D'accepter les modifications de privilèges et/ou de statut des médecins spécialistes telles que présentées à l'annexe 2;
3. D'accepter les départs et les retraites des membres tels que présentés à l'annexe 3.

Prendre note que les annexes sont jointes à la fin du procès-verbal.

#### **12.4 Demandes de nouvelles nominations de médecins de famille et médecins spécialistes**

Comme stipulé dans le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE) aux articles 86, 87 et 88, le conseil d'administration a la responsabilité de nommer les médecins, les dentistes et les pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement. Il doit également leur attribuer un statut, leur accorder des privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées selon un processus à observer et les exigences requises.

Les demandes de nouvelles nominations de médecins de famille et de médecins spécialistes ont été étudiées et recommandées par le comité d'examen des titres ainsi que par le comité exécutif du CMDP.

##### **Résolution # CA-33-2019-1426**

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (articles 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT les demandes de statut et de privilèges de la part des médecins et dentistes concernés;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges;

CONSIDÉRANT la résolution #CE59-20191021-74 du conseil exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces octrois de statut et privilèges pour les nominations.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter les nominations des nouveaux membres telles que présentées aux annexes 1 (médecins de famille) et 2 (médecins spécialistes), selon les résolutions génériques présentées aux annexes 3 (médecins de famille) et 4 (médecins spécialistes), lesquelles incluront le statut et les privilèges mentionnés aux annexes 1 et 2.

Prendre note que les annexes se retrouvent à la fin du procès-verbal.

## 12.5 Règlement du service de médecine d'urgence – Installation Jonquière

Lors de sa réunion ordinaire tenue le 6 mai 2019, les membres du comité exécutif du CMDP (CECMDP) ont pris connaissance du règlement et recommandent au conseil d'administration son adoption.

Résolution # CA-33-2019-1427

CONSIDÉRANT que l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule que « Le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins. Ces règlements entrent en vigueur après avoir été approuvés par le conseil d'administration. »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP (CECMDP).

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement du service de médecine d'urgence – Installation Jonquière.

## 12.6 Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine générale

Lors de sa réunion ordinaire tenue le 21 octobre 2019 à Alma, les membres du comité exécutif du CMDP (CECMDP) ont pris connaissance de la mise à jour du règlement et recommandent au conseil d'administration son adoption.

Résolution # CA-33-2019-1428

CONSIDÉRANT que l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule que « Le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins. Ces règlements entrent en vigueur après avoir été approuvés par le conseil d'administration. »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP (CECMDP).

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine générale.

## 12.7 Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine spécialisée

Lors de sa réunion ordinaire tenue le 21 octobre dernier à Alma, les membres du comité exécutif du CMDP (CECMDP) ont pris connaissance du règlement et recommandent au conseil d'administration son adoption.

Résolution # CA-33-2019-1429

CONSIDÉRANT que l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule que « Le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins. Ces règlements entrent en vigueur après avoir été approuvés par le conseil d'administration. »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP (CECMDP).

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine spécialisée.



## 12.8 Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Le Règlement de régie interne du CMDP prévoit une révision des règlements au moins tous les quatre ans, ainsi qu'en cas de réforme législative. Toute modification ou tout changement au niveau des règlements doit être adopté lors d'une assemblée générale du CMDP.

Lors de l'assemblée générale ordinaire (AGO) du CMDP, tenue le 4 juin 2019, les membres du comité exécutif du CMDP (CECMDP) ont expliqué aux membres les changements apportés au Règlement de régie interne du CMDP. La plupart des modifications sont mineures. La seule modification majeure concerne le Chapitre XVII : Parachèvement et tenue de dossiers, les points 17.6, 17.6.1, 17.6.2, 17.6.3, 17.7 et 17.8 ont été ajoutés.

Tous les membres du CMDP ont accepté à l'unanimité les modifications proposées par les membres du comité exécutif du CMDP (CECMDP).

Le comité exécutif du CMDP (CECMDP) recommande au conseil d'administration d'adopter les modifications du Règlement de régie interne du CMDP.

### Résolution # CA-33-2019-1430

CONSIDÉRANT que l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule que « Le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins. Ces règlements entrent en vigueur après avoir été approuvés par le conseil d'administration. »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP (CECMDP).

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP).

## 12.9 Nomination du chef de département en pédiatrie

M. Dominique Bouchard déclare la présence de conflit d'intérêts. Par conséquent, il s'abstient lors de la prise de la décision.

Le 11 septembre 2019, Dre Danielle Fortin, chef de département clinique de pédiatrie, a envoyé une correspondance au Dr Hugo Villeneuve, vice-président du CECMDP, pour l'informer de sa démission, qui est effective à partir du 14 septembre 2019.

Afin de combler son poste, un appel de candidatures a été envoyé, le 17 septembre dernier, à tous les pédiatres, membres du CMDP du CIUSSS. L'entrevue de sélection s'est déroulée le 6 novembre, et la candidature du Dr Jean-Benoît Bouchard a été soumise au comité exécutif du CMDP, le 18 novembre 2019, qui en recommande sa nomination.

### Résolution # CA-33-2019-1431

CONSIDÉRANT que tout département clinique doit être dirigé par un chef de département (art. 188, LSSSS);

CONSIDÉRANT le protocole d'harmonisation entre le Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi et les universités de Sherbrooke et Montréal;

CONSIDÉRANT que le poste de chef du département de pédiatrie était vacant;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été envoyé à tous les pédiatres membres du CMDP du CIUSSS le 17 septembre 2019 pour combler le poste de chef du département clinique de pédiatrie;

CONSIDÉRANT l'entrevue pour la nomination du nouveau chef qui a eu lieu le 6 novembre 2019 devant un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que le chef nouvellement nommé signera une entente relative au respect des règlements et de la philosophie du CIUSSS;

CONSIDÉRANT que le conseil exécutif du CMDP exprime une opinion favorable à cette nomination;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de département clinique.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité de nommer le Dr Jean-Benoît Bouchard à titre de chef du département clinique de pédiatrie, et ce, pour une durée de quatre ans.

#### 12.10 Demande de modification au registre des signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Le 26 septembre 2018 dernier, le conseil d'administration adoptait le plan de délégation des signataires RAMQ ainsi que la mise à jour du registre des signataires autorisés pour l'établissement. Compte tenu des arrivées et des départs dans les départements et services les médicaux du CIUSSS, il est nécessaire de faire des mises à jour du registre.

Par conséquent, il est recommandé de porter ou de retirer du registre des signataires autorisés les personnes mentionnées dans les tableaux ci-dessous.

##### Résolution # CA-33-2019-1432

CONSIDÉRANT le plan de délégation et le registre des signataires autorisés par le conseil d'administration du CIUSSS, le 26 septembre 2018.

CONSIDÉRANT la procédure de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) relativement à la signature des réclamations de versement des honoraires des médecins et dentistes exerçant au Québec.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de d'approuver les modifications au registre des signataires autorisés à la RAMQ pour les personnes dont les noms et les fonctions figurent sur les tableaux ci-dessous pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et ce, en fonction de l'installation qui lui est dédiée.

##### Ajout

NOM	FONCTION	INSTALLATIONS VISÉES
St-Hilaire, Michel	Chef de service régional psychiatrie adulte	CIUSSS, toutes les installations
Simard, Fabien	Chef de département d'obstétrique-gynécologie	CIUSSS, toutes les installations
Caissie, Jérémie	Chef de service angiographie interventionnelle	Installation de Chicoutimi
Michaud, Alban	Chef de service gastro-entérologie	Installation de Chicoutimi
Caroline Massy	Chef de service régional pneumologie	CIUSSS, toutes les installations
Janie Lavoie	Chef de service régional ORL	CIUSSS, toutes les installations
Antoine Bergeron	Chef de service régional ORL	CIUSSS, toutes les installations

##### Retrait

NOM	FONCTION	INSTALLATIONS VISÉES
Lessard, Rupert	Chef de service régional psychiatrie adulte	CIUSSS, toutes les installations
Annick Boulard	Chef de service gastro-entérologie	Installation de Chicoutimi
Michel Harvey	Chef de service régional ORL	CIUSSS, toutes les installations

### 12.11 Demande de privilèges en recherche

Mme Mélanie Girard, directrice adjointe de la qualité, l'évaluation, la performance et l'éthique, présente la demande de privilèges en recherche de M. Maxime Sasseville. Son projet de recherche portera sur la mise en place d'assises d'une expertise en développement d'instrument de mesure pour les populations vulnérables atteintes de plusieurs maladies chroniques concomitantes.

#### Résolution # CA-33-2019-1433

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O 7.2);

CONSIDÉRANT que la Loi sur les services de santé et de services sociaux (LSSS) énonce que les privilèges sont octroyés par le C. A. de l'établissement;

CONSIDÉRANT que la quatrième mesure du Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique (1998) demande que le privilège d'exercice de la recherche soit négocié au moment du renouvellement des privilèges d'exercice dans l'établissement;

CONSIDÉRANT que le directeur de la recherche recommande d'octroyer les privilèges demandés.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'octroyer des privilèges académiques en recherche à M. Maxime Sasseville, Ph.D. pour les installations de Chicoutimi, et ce, jusqu'au renouvellement de tous les privilèges de recherche en mai 2020.

### 13. Divers

Aucun sujet n'est discuté à cette rubrique de l'ordre du jour.

### 14. Correspondance

Aucune correspondance n'est déposée à cette rencontre.

### 15. Prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 29 janvier 2020 à Chicoutimi.

### 16. Période de questions du public

Mme Francine Chiasson, mairesse de la municipalité d'Albanel, fait part de sa préoccupation en lien avec les résidences pour personnes âgées dans les municipalités de la région et souligne l'importance qu'elles soient appuyées.

### 17. Huis clos

#### 17.1 Évaluation de la rencontre

Les membres procéderont à l'évaluation de la rencontre de façon électronique, à l'aide de l'outil *Survey Monkey*, afin de permettre une amélioration continue du déroulement des séances; l'analyse de l'évaluation sera réalisée par le comité de gouvernance et d'éthique.

**18. Levée de la séance**

La période de questions étant terminée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19 h 30.

ORIGINAL SIGNÉ

---

France Guay  
Présidente du conseil d'administration

---

2020-01-31

Date

ORIGINAL SIGNÉ

---

Gilles Gagnon  
Président-directeur général adjoint et  
secrétaire du conseil d'administration

---

2020-01-31

Date

**Annexes du point 12.3 - Modifications de statut et privilèges ainsi que les départs  
et les retraits de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**

**Annexe 1 - Modifications de statut et privilèges - Médecins de famille**

Permis	Appel	Nom_MD	Prénom	Statut	Département	Site principal	Autres sites	Privilèges actuels	Ajout	Retrait	Commentaires
10111	Docteure	Bonin-Carignan	Andréanne	Actif	Médecine d'urgence	Hôpital, CLSC et Centre d'hébergement de Roberval	N/A	Urgence	ÉDU		
19140	Docteure	Tremblay	Mélanie	Actif	Médecine générale	Hôpital et Centre de réadaptation de Jonquière	N/A	Hospitalisation et trousse médico-légale	CHSLD (prise en charge et garde pour Sainte-Marie) et garde seulement dans les 3 autres : des Pensées, Deschênes et Georges-Hébert		Reçu accord du MSSS

**Annexe 2 - Modifications de statut et privilèges - Médecins spécialistes, dentistes et pharmaciens**

Permis	Appel	Nom_MD	Prénom	Statut	Département clinique	Service	Site principal	Autres sites	Privilèges antérieurs	Ajout	Retrait	Commentaires
10225	Docteur	Bourdeau	Guillaume	Actif	Imagerie médicale	Radiologie	Hôpital, CLSC et Centre d'hébergement de Roberval	Tous les autres sites du CIUSSS	Radiologie diagnostique	Mammographie et intervention mammaire		L'ajout de privilèges aurait dû être soumis au comité des titres du 23 avril et au C.A. du 16 mai 2019, nous demandons une rétroaction afin que tout soit en règle
13141	Docteur	Caron	Philippe	Actif	Médecine spécialisée	Endocrinologie	Hôpital de Chicoutimi	Tous les autres sites du CIUSSS	Endocrinologie	Recherche		Accord de la Direction de la recherche
18263	Docteure	Rioux-Beaupré	Julie	Actif	Imagerie médicale	Radiologie	Hôpital, CLSC et Centre d'hébergement de Roberval	Tous les autres sites du CIUSSS	Radiologie diagnostique	Changement de site principal pour Dolbeau-Mistassini		Rétroactif au 1er juin 2019

**Annexe 3 - Départs et retraits**

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Spécialité	Site principal	Site secondaire	Raison du départ	Date du départ
92272	Docteure	Gagnon	Sonny	Actif	Médecine générale	Hôpital de La Baie	N/A	Démission	15 septembre 2019
91159	Docteur	Grenier	Alain	Actif	Médecine générale	Hôpital de Dolbeau-Mistassini	N/A	Démission	15 novembre 2019
18599	Docteure	Picard	Julia	Actif	Médecine générale	Hôpital et Centre de réadaptation de Jonquière	N/A	Démission	28 décembre 2019

## Annexes du point 12.4 - Nominations de médecins de famille et de médecins spécialistes

### Annexe 1 - Statut et privilèges - Médecins de famille

Permis	Appel	Nom_MD	Prénom	Statut	Département	Site principal	Autres sites	Privilèges	Période applicable	Commentaires
09131	Docteure	Bradette	Isabelle	Actif	Médecine d'urgence	Hôpital et Centre de réadaptation de Jonquière	Hôpital d'Alma	Urgence et clinique de retour à l'urgence	1er novembre 2019	Reçu accord du MSSSS
19696	Docteure	Fortin	Valérie	Actif	Médecine générale	Hôpital d'Alma	N/A	Hospitalisation et trousse médico-légale	28 août 2019	La nomination pour une participation à la garde uniquement du programme trousse médico-légale est acceptée à la condition que cette garde soit en simultané de la garde qu'elle assure à l'urgence ou dans un autre système de garde reconnu.
19272	Docteure	St-Cyr	Alexandra	Actif	Médecine générale et département d'obstétrique-gynécologie	Hôpital de La Baie	CHSLD Saint-Josph et Bagotville et Hôpital de Chicoutimi	CHSLD (prise en charge) Obstétrique (suivi de grossesse La Baie et accouchements Chicoutimi)	4 novembre 2019	Reçu accord du MSSS

### Annexe 2 – Statut et privilèges - Médecins spécialistes, dentistes et pharmaciens

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Spécialité	Département clinique/service	Privilèges communs	Privilèges spécifiques	Site principal	Sites secondaires	Date de début	Commentaires
à venir	Docteure	Blanchard	Amélie	Actif	Pneumologie	Médecine spécialisée	Pneumologie et bronchoscopie	Oncologie pulmonaire	Hôpital de Chicoutimi	Tous les autres sites du CIUSSS	1er janvier 2020	* voir le commentaire
291778	Docteure	Desnoyers	Louise	Actif	Médecine dentaire	Santé publique	Santé publique et médecine préventive	N/A	Direction de santé publique-Chicoutimi	Tous les autres sites du CIUSSS	23 septembre 2019	
17184	Docteure	Gauthier	Marianne	Actif	Urgence	Médecine d'urgence	Médecine d'urgence	ÉDU	Hôpital de Chicoutimi	Tous les autres sites du CIUSSS	1er décembre 2019	
à venir	Docteur	Quinn	Thomas	Actif	Anesthésiologie	Anesthésie	Anesthésie et réanimation	N/A	Hôpital de Chicoutimi	Tous les autres sites du CIUSSS	1er juillet 2020	* voir le commentaire
05175	Docteur	Mailhot	Vincent	Associé	Radiologie diagnostique	Imagerie médicale	Radiologie diagnostique, échographie et résonnance magnétique	N/A	Hôpital, CLSC et Centre d'hébergement de Roberval	Tous les autres sites du CIUSSS	29 juillet 2019	
17623	Docteur	Ochoa	Carlos-Andres	Actif	Médecine nucléaire	Imagerie médicale	Médecine nucléaire et TEP scan	N/A	Hôpital de Chicoutimi	Tous les autres sites du CIUSSS	9 novembre 2019	Renouvellement de privilèges
		* Conditionnel à :										
		1) la réussite de toutes les formations et tous les examens requis pour le ou les champs de pratique convoités;										
		2) l'obtention du ou des droits de pratique requis et;										
		3) le tout avant la date prévue d'entrée en fonction à l'installation pour laquelle la nomination est faite.										
		À défaut, la nomination est nulle et réputée ne jamais avoir été faite par le conseil d'administration.										